## RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DE

## JURISPRUDENCE CANADIENNE

## CONTENANT

UN RÉSUMÉ, SOUS FORME ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE, DE TOUTES LES DÉCISIONS
JUDICIAIRES RAPPORTÉES DU CONSEIL PRIVÉ, DE LA COUR SUPRÊME, DE LA COUR
DE L'ÉCHIQUIER, DES COURS D'AMIRAUTÉ, DE LA COMMISSION DES
CHEMINS DE FER ET DES TRIBUNAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
ET DE TOUTE LA PUISSANCE DU CANADA DANS TOUT
CE QUI TOMBE SOUS LA JURIDICTION DU
PARLEMENT FÉDÉRAL.

DEPUIS 1770 JUSQU'À MAI 1913.

AINSI

QU'UNE RÉFÉRENCE AUX MATIÈRES QUI SE TROUVENT DANS LES STATUTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET LE TEXTE DE CES LOIS SE RAPPORTANT AU DROIT CIVIL,

AVEC DIVERS APPENDICES.

PAR

## J. J. BEAUCHAMP, L.L.D., C.R.

AVOCAT DU BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Rédacteur de la "Revue Légale, n. s.," et auteur de "The Jurisprudence of the Privy Council," des Répertoires de la "Revue Légale" et de la "Revue de Jurisprudence," de la "Deuxième Table des Rapports Judiciaires de Québec," et du "Code Civil Annoté."

> Juris precepta sunt hæc: honeste vivere; alterum non lœdare; suum cuique tribuere, Inst., Lib. 1, tit. 1, § 3.

MONTREAL

WILSON & LAFLEUR, LIMITÉE, ÉDITEURS LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE LIVRES DE DROIT NOS 17 ET 19, RUE ST-JACQUES.